

NOS ACTIONS SONT  
INTIMEMENT LIÉES  
À NOS VALEURS

RECONNAISSANCE | INNOVATION | PARTENARIAT

**Bravo**

à nos élèves!

## 1 CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT

Deux projets de la commission scolaire ont remporté les honneurs lors de la Soirée de remise des Grands Prix nationaux et internationaux du Concours québécois en entrepreneuriat. Il s'agit de l'**Écolo-Boutique** de l'école primaire Anne-Hébert (prix national dans la catégorie primaire, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année) et du **Dep-Explo**, coopérative étudiante de l'école secondaire Vanier (prix Fondation de l'entrepreneurship).

Lise Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Lorraine Vaillancourt, enseignante à l'école Anne-Hébert, Loup Ferschke, élève, et Gisèle Moisan, directrice.  
Photo : Louise Leblanc

Régis Labeaume, président-directeur général de la Fondation de l'entrepreneurship, Jessica Bergeron, élève à l'école secondaire Vanier, Nathalie Ringuette, enseignante, et Sabrina Gagnon-Rochette, élève. Photo : Louise Leblanc

## 2 OLYMPIADES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Sept élèves ont remporté des médailles lors des Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et technique. Trois d'entre eux représenteront le Canada au Mondial des métiers, qui aura lieu au Japon en novembre 2007. Il s'agit de Marie-Michèle Deschênes, en coiffure, de Nicolas Drouin, en cuisine d'établissement, et de Maxime Blais-Lapointe, en électricité de construction.

Maxime Blais-Lapointe, électricité de construction (École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec) : deux médailles d'or et une d'argent; Marie-Michèle Deschênes, coiffure (Centre de formation professionnelle de Limoilou) : triple médaillée d'or; Nicolas Drouin, cuisine d'établissement (École hôtelière de la Capitale) : triple médaillé d'or; Maxime Bouchard, techniques d'usinage (Centre de formation professionnelle de Neufchâtel) : deux médailles d'or et une d'argent; Éric Bilodeau, usinage sur machines-outils à commande numérique (Centre de formation professionnelle de Neufchâtel) : deux médailles d'or et une de bronze; Jessica Leclerc, carrosserie (Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bherer) : deux médailles d'argent et une de bronze; Pierre-Luc Lapointe, cuisine d'établissement (École hôtelière de la Capitale) : une médaille d'or et deux d'argent. Photo : Simon Clark

## 3 CHAPEAU, LES FILLES!

Annie Paré, diplômée du Centre de formation professionnelle de Neufchâtel en techniques d'usinage, a remporté le Grand Prix national du concours *Chapeau, les filles!*. Geneviève Bélanger, élève en ébénisterie au même centre de formation professionnelle, et Véronique Cantin, élève en protection et exploitation des territoires fauniques à l'École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay, ont également mérité des prix à l'échelon national.

Photo : François Nadeau

## 4 GRANDS PRIX DE LA RELÈVE TOURISTIQUE

Trois élèves de l'École hôtelière de la Capitale ont été primées lors du gala des Grands Prix de la relève touristique de l'Association québécoise de la formation en restauration, tourisme et hôtellerie. Félicitations à Julie Richard, lauréate du 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie « Tourisme – niveau secondaire », à Mihoko Matsushita, gagnante du 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie « Restauration – formation continue », et à Emmanuelle Villa, qui a mérité le 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie « Service et sommellerie – niveau secondaire ».

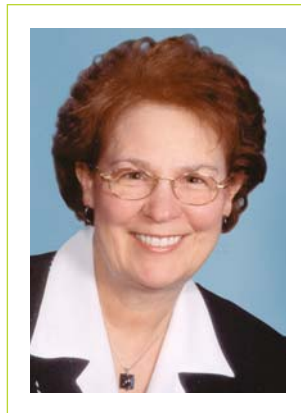
Mihoko Matsushita

Emmanuelle Villa

Julie Richard

## PROFIL

La Commission scolaire de la Capitale offre des services d'enseignement répondant aux besoins diversifiés des quelque 29 000 élèves qu'elle accueille dans l'un ou l'autre de ses 71 établissements (49 écoles primaires, 11 écoles secondaires, 7 centres de formation professionnelle, 3 centres d'éducation des adultes et une école primaire et secondaire régionale pour une clientèle avec suivi en pédopsychiatrie, en orthophonie, en orthopédagogie, en ergothérapie, en psychomotricité, en psychologie, en éducation spécialisée ou en orientation scolaire). Elle couvre le territoire de Québec, de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Saint-Gabriel-de-Valcartier, de Shannon, de Lac-Saint-Joseph, de Fossambault-sur-le-Lac et de Wendake.



## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur le Ministre de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport,  
Citoyennes et citoyens de notre communauté,

C'est avec un plaisir renouvelé que je dépose, au nom de mes collègues du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale, le rapport annuel 2005-2006. À la lecture de ce dernier, vous pourrez constater que la constance des changements fut à l'origine de décisions fort importantes rendues tout au long de l'année.

Sur le plan politique, l'année fut marquée par une décision qui allait mettre fin à l'insécurité vécue dans le Vieux-Limoilou. C'est en effet majoritairement que les membres du conseil des commissaires ont adopté leur orientation pour les écoles de Limoilou-Centre, à savoir : doter ce secteur d'une toute nouvelle école en reconstruisant sur l'emplacement actuel de l'école Saint-François-d'Assise, tout en procédant à la fermeture de l'école Stadacona et à la mise aux normes de l'école Saint-Fidèle.

La rénovation de l'École hôtelière de la Capitale est demeurée au cœur de nos préoccupations et les démarches en ce sens furent multipliées. L'attention que nous portons aussi à nos écoles en milieu fragilisés nous a amenés à appuyer financièrement, avec nos établissements et pour une cinquième année consécutive, une mesure de l'ordre de plus de 300 000 \$ : *La pédagogie au service des milieux défavorisés*. Nous sommes fiers de la mobilisation et de la contribution financière de tous les établissements primaires, secondaires, de formation professionnelle et d'éducation des adultes pour soutenir la survie et le dynamisme de ce beau projet.

Puis, pour une toute première année, la commission scolaire a pu compter sur une subvention du MELS dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments*, ce qui lui a permis d'investir plus de 2 millions de dollars dans l'amélioration de ses bâtiments.

La réalisation de l'agrandissement du gymnase de l'école de l'Accueil et l'implantation d'une deuxième école internationale au primaire, l'École d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges, à Val-Bélair, sont venues à leur tour ajouter à l'offre de services dont bénéficient nos élèves.

Les négociations dans le secteur public ont exigé beaucoup de doigté et nécessité de nombreuses rencontres afin de maintenir un climat propice aux échanges. À ce chapitre, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à nos équipes de gestion et aux directions de nos établissements pour leur souci d'assurer en tout temps l'encadrement, la sécurité et le suivi pédagogique des élèves.

Une année aussi remarquable demande de la part de chacune et chacun une volonté ferme de faire passer le bien-être des élèves avant l'atteinte de ses objectifs personnels. C'est pourquoi je veux saluer le travail exceptionnel de mes collègues commissaires, ainsi que de toutes les équipes d'employés, incluant celles du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui ont collaboré à l'atteinte de nos objectifs. Je veux aussi rendre hommage aux parents pour leur engagement, à nos élèves qui se sont dépassés, aux nombreux bénévoles et à tous nos partenaires pour leur soutien constant à la réussite et la persévérance de nos élèves, jeunes et adultes.

La présidente,

  
Murielle Gingras



**MESSAGE DE LA  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs  
les Commissaires,

Vous trouverez dans ce rapport annuel 2005-2006 les résultats obtenus au terme de la troisième année de notre *Plan stratégique 2003-2006*. Ainsi, l'appropriation par chaque milieu de nos trois belles valeurs que sont la reconnaissance, l'innovation et le partenariat, ainsi que l'implantation d'un outil de gestion de projets afin de mieux suivre nos priorités et de permettre une bonne reddition de comptes se sont ajoutées à notre souci de bien actualiser chacune des orientations de notre planification.

Vous remarquerez que les données relatives à la réussite de nos élèves jeunes sont celles du 30 juin 2005. Les données ministérielles pour le 30 juin 2006 seront disponibles dans notre rapport annuel 2006-2007. Étant à la dernière année de réalisation de notre *Plan stratégique 2003-2006*, nous effectuerons un bilan complet de celui-ci en 2006-2007 afin de nous projeter dans l'analyse et l'élaboration de notre future planification.

Des dossiers majeurs ont commandé énergie et compétence de la part de nos équipes :

- au secteur des jeunes, le renouveau pédagogique, l'ajout de 90 minutes d'enseignement au primaire, la formation de nos équipes et la réflexion sur l'organisation des parcours de formation au secondaire, la réorganisation des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et leur accueil au secondaire;
- au secteur de la formation professionnelle, la contribution de l'équipe de la formation professionnelle à la mise en place d'une structure régionale de reconnaissance des acquis et des compétences des travailleurs.

Nos directions d'établissements ont été interpellées dans tous ces dossiers et leur engagement ainsi que leur expertise méritent vraiment d'être soulignés.

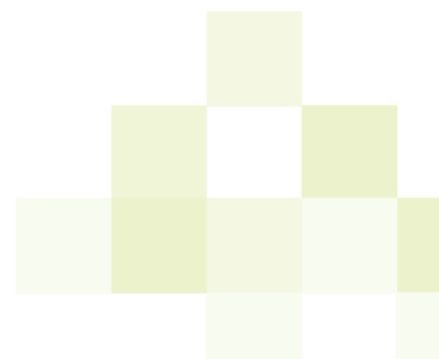
En terminant, nous aimerions exprimer toute notre fierté de travailler avec des équipes d'employés compétentes, des élèves qui s'impliquent et connaissent de grandes réussites, des parents de plus en plus conscients de leur rôle incontournable dans le succès et la persévérance de leurs enfants, des collaborateurs et partenaires qui s'engagent, auprès de nos équipes, à démontrer que la réussite de nos élèves est la responsabilité de tous. À chacune et chacun, nous adressons nos plus sincères remerciements pour une aussi précieuse collaboration!

La directrice générale,

*Diane Couture Fortin*  
**Diane Couture Fortin**

La directrice générale adjointe,

*Berthe Bernatchez*  
**Berthe Bernatchez**



### ORIENTATION 1

#### Connaître et faire connaître les enjeux et les défis des milieux défavorisés

Les élèves de milieux défavorisés composent le quart de la clientèle jeune de la commission scolaire. Assurer leur réussite représente un défi que nous avons relevé avec succès en 2005-2006.

#### OBJECTIF :

##### Mieux saisir la réalité de ces milieux

- Poursuite des actions amorcées en 2002 dans six écoles secondaires dans le cadre du programme *Agir autrement* visant la réussite des élèves de milieux défavorisés. Au cours de 2005-2006, les enseignants ont reçu une formation et un accompagnement afin de développer tout particulièrement la stratégie *Lire pour apprendre*.
- Continuation et financement, pour une cinquième année, de la mesure *La pédagogie au service des milieux défavorisés*.
- Sensibilisation des membres du personnel aux caractéristiques sociales de ces milieux par des visites des quartiers concernés, des conférences et des rencontres d'échange sur la pauvreté.
- Suite du programme d'insertion professionnelle et de la pédagogie en milieux défavorisés.

#### OBJECTIF :

##### Faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans les apprentissages des élèves

- Continuation du programme d'intervention *École, Famille, Communauté, ensemble pour la réussite* axé sur le partenariat avec les parents d'enfants âgés de 2 à 12 ans et la communauté. Parmi les nouveaux projets mis sur pied cette année dans le cadre de ce programme, notons l'offre de services de formation aux parents et aux enseignants par le service de l'éducation des adultes.
- Consolidation de la mise en place du projet *Québec en forme* qui a pour mission de soutenir la communauté dans le développement d'actions favorisant une vie saine et active chez les enfants de milieux défavorisés.
- Mise en place du projet *Éveil à la lecture et à l'écriture* dans quatre nouvelles écoles en 2005-2006. Ce programme s'adressant aux enfants d'âge préscolaire et visant à faciliter l'apprentissage ultérieur de la lecture et de l'écriture est donc maintenant implanté dans huit écoles.

#### OBJECTIF :

##### Dégager des modèles transférables

- Quatre écoles se sont ajoutées cette année à celles bénéficiant déjà du programme *La pédagogie au service des milieux défavorisés* qui offre un soutien particulier aux enseignants dans la mise en place de nouvelles pratiques éducatives.

#### OBJECTIF :

##### Diminuer le nombre d'élèves accusant un retard à la fin du primaire

L'ÂGE À LA SORTIE DU PRIMAIRE – PROPORTION D'ÉLÈVES DE 12 ANS ET MOINS		
Notre objectif (2003-2006)	Notre résultat dans les milieux défavorisés* (2004-2005)	Notre résultat pour l'ensemble de la commission scolaire (2004-2005)
87 %	79,6 %	82,1 %

\* Milieux socio-économiques 8, 9, 10.

### ORIENTATION 2

#### Rendre nos écoles secondaires encore plus stimulantes

#### OBJECTIF :

##### Diminuer le taux de décrochage et augmenter le taux de diplomation, particulièrement pour les élèves de 15 ans

Parmi les actions déployées en 2005-2006 afin d'atteindre cet objectif, notons :

- Accompagnement du personnel des écoles dans la mise en œuvre du nouveau pédagogique en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> année du secondaire.
- Conception de nouvelles approches pédagogiques répondant davantage aux besoins des élèves.
- Développement des connaissances des enseignants concernant les caractéristiques des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Consultation de deux écoles au sujet du rôle de l'accompagnateur (PEH-TES-orthopédagogue) auprès des élèves ayant besoin de soutien.
- Mise en place de nouveaux seuils d'accueil au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire afin d'offrir les services appropriés aux élèves qui n'ont pas acquis le niveau de compétences pour accéder au secondaire.
- Accompagnement des directions des écoles afin de bonifier l'offre de services pour les élèves présentant des difficultés d'apprentissage.
- Implantation du portail pédagogique *Édu-groupe* pour les enseignants du primaire et du secondaire.
- Réalisation de projets de recherche-action pour le développement pédagogique des services aux élèves en classe et en mesure d'accueil.

SORTIES AVEC DIPLÔME OU QUALIFICATION		
Notre objectif (2003-2006)	Notre résultat (2003-2004)	Notre résultat (2004-2005)
78 %	73,7 %	74,5 %

**OBJECTIF :****Augmenter le taux de rétention lors du passage du primaire vers le secondaire**

Nous avons poursuivi les actions amorcées les années précédentes : activités de découverte des écoles secondaires pour les élèves du primaire, ajout à l'offre de services, efforts de promotion, etc. Les résultats d'un sondage réalisé en 2005-2006 auprès des parents qui ont opté pour le secteur privé nous permettent de faire l'hypothèse que le contexte ponctuel des négociations dans le secteur public aurait pu avoir une influence sur la rétention de nos élèves.

TAUX DE RÉTENTION DES ÉLÈVES PRIMAIRE-SECONDAIRE		
Notre objectif (2003-2006)	Notre résultat (2004-2005)	Notre résultat (2005-2006)
86 %	86 %	84 %

**OBJECTIF :****Rendre davantage accessibles les activités parascolaires**

Plusieurs activités sportives, culturelles et sociales ont été offertes aux élèves. Toutes les écoles ont augmenté la participation de leurs élèves à ces activités, avec des taux variant de 40 % à 64 %.

TAUX DE PARTICIPATION DES ÉLÈVES AUX ACTIVITÉS PARASCOLAIRES			
Notre objectif (2003-2006)	Le point de départ (2002-2003)	Notre résultat (2005-2006)	Notre amélioration
56 %	28 %	48 %	+ 20 %

**ORIENTATION 3****Enrichir les services offerts dans l'ensemble de nos écoles et de nos centres****ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE****OBJECTIF :****Assurer l'application du nouveau pédagogique dans toutes nos écoles primaires**

Cette phase de consolidation et d'ajustement s'est caractérisée par :

- La gestion des impacts sur l'organisation de l'augmentation du temps d'enseignement des spécialités.
- L'expérimentation de deux programmes du MELS dans certaines de nos écoles, soit le programme d'anglais au 1<sup>er</sup> cycle et le programme d'éthique et de culture religieuse.
- La mise en place et le développement des services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.
- Un soutien particulier aux enseignants œuvrant en classe multiâge.
- La mise en place d'activités de sensibilisation aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages.
- Les ajustements aux bulletins et bilans des apprentissages, conformément aux exigences du programme de formation du MELS.
- La réalisation d'examen de synthèse en lecture et en écriture pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles.
- La production de rapports d'analyse des résultats des élèves et des épreuves du MELS au 3<sup>e</sup> cycle.
- La participation des enseignants à un camp littéraire.

**OBJECTIF :****Soutenir l'implantation du nouveau pédagogique dans toutes nos écoles secondaires et son application au 1<sup>er</sup> cycle**

- Présentation du nouveau régime pédagogique aux différents groupes (commissaires, comité de parents, comité EHDAA, syndicat des enseignants, professionnels).
- Offre de formation sur le nouveau régime pédagogique par les Services éducatifs.
- Préparation en vue de l'application du nouveau programme de sciences et technologies : formation du personnel, aménagement des laboratoires au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, analyse des besoins en matériel, etc.
- Préparation de la mise en place des trois parcours de formation au secondaire.
- Mise en place de nouvelles structures d'accueil au secondaire.

**BONNE NOUVELLE****Un profil football à l'école secondaire Joseph-François-Perrault**

Les jeunes des quartiers centraux de Québec ont maintenant accès à un profil football offert par l'école Joseph-François-Perrault. François Godmer, ancien joueur du Rouge et Or de l'Université Laval, agit comme entraîneur-chef de l'équipe.

À l'avant-plan : Bruno Bamyamkimdagye, de l'école primaire Sacré-Cœur, Bilal Kamel, de l'école primaire Anne-Hébert, Marc-Antoine Defoy-Rohitaille, de l'école secondaire Joseph-François-Perrault, Samuel Barbeau-Bergeron, de l'école primaire Saint-Louis-de-Gonzague, et Alexandre Morel, de l'école secondaire Joseph-François-Perrault, souhaitent tous faire partie de l'équipe en 2006. À l'arrière-plan : Nadine Genest, directrice de l'école, François Godmer, entraîneur-chef, Pierre Grenon, responsable du programme, Réal Bellavance, commissaire et Claude Bourbonnais, propriétaire du Café Krieghoff.



- Développement de nouveaux modèles pédagogiques pour soutenir les élèves handicapés et en difficulté : analyse des besoins des élèves, création d'un réseau de communication entre les enseignants des classes spécialisées, aide aux enseignants des classes régulières qui éprouvent des difficultés auprès des élèves à risque ou des élèves handicapés intégrés, harmonisation avec la grille-matières du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.
- Appropriation du nouveau pédagogique par les enseignants en adaptation scolaire et le personnel des services complémentaires : formation et accompagnement des directions d'établissements.

#### OBJECTIF :

#### Augmenter dans nos écoles le nombre de projets particuliers offerts à tous les élèves

- Implantation dans deux écoles primaires additionnelles du programme *École en santé* favorisant les stratégies d'intervention globales et concertées en promotion et prévention de la santé.
- Mise sur pied d'un profil football à l'école secondaire Joseph-François-Perrault.
- Création, par l'équipe de *Québec en forme*, d'un projet de football au primaire pour les milieux défavorisés du centre-ville.
- Implantation d'un programme d'intervention policière dans toutes nos écoles secondaires. Il s'agit d'un outil de prévention efficace destiné notamment à combattre la criminalité par la prévention en milieu scolaire et à améliorer la qualité de vie par la répression des crimes.

ÉCOLES PRIMAIRES : NOMBRE D'ÉCOLES OFFRANT DES PROJETS PARTICULIERS	
Le point de départ (2002-2003)	Notre résultat (2005-2006)
Total : 8	Santé globale : 22
	Développement des langues (français et anglais) : 10
	Attitudes (résolution de conflits, etc.) : 7
	Technologies : 4
	Arts et culture : 5
	Programme d'éducation internationale : 2
	Aide aux devoirs : nos 49 écoles

ÉCOLES SECONDAIRES : NOMBRE D'ÉCOLES OFFRANT DES PROJETS PARTICULIERS	
Le point de départ (2002-2003)	Notre résultat (2005-2006)
Total : 7	École en forme et en santé : 11
	Concentrations sportives : 5
	Profils en arts, musique et sports : 6
	Programme d'éducation internationale : 3

## FORMATION PROFESSIONNELLE ET ÉDUCATION DES ADULTES

### Nouvelles approches de formation

Des efforts ont été faits afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la clientèle et du marché du travail. Mentionnons, notamment :

- Enseignement en classe virtuelle au Centre de formation professionnelle de Neufchâtel (dessin de bâtiment) et au Centre Louis-Jolliet (mathématiques et langue espagnole).
- Développement d'un système multimédia pour l'enseignement dans tous nos centres de formation professionnelle.
- Approche d'intégration au marché du travail pour la clientèle immigrante inscrite en francisation au Centre Louis-Jolliet.
- Organisation pédagogique permettant l'obtention de deux DEP au terme de la formation en sciage et en classement des bois débités (École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay) et d'un DEP et de deux ASP au terme de la formation en techniques d'usinage et en matriçage-outillage (Centre de formation professionnelle de Neufchâtel).

### Reconnaissance des acquis et des compétences

La Commission scolaire de la Capitale joue un rôle de figure de proue au niveau régional et provincial en ce qui concerne le service d'apprentissage en entreprise. Au cours de l'année, plusieurs actions ont été déployées afin de favoriser la formation continue :

- Développement d'outils d'évaluation pour la reconnaissance des acquis et des compétences.
- Réalisation de projets visant à compléter une formation manquante.
- Projets conjoints avec des comités sectoriels de main-d'œuvre.
- Engagement dans le projet de concertation régionale avec les commissions scolaires et les cégeps.
- Formation provinciale des professionnels chargés de la reconnaissance des acquis et des compétences.
- Sollicitation auprès des entreprises pour le recrutement des clientèles.
- Développement d'une approche relative au bilan des acquis des adultes.

### Projets d'internationalisation de l'éducation

Les échanges internationaux constituent une source d'enrichissement et de valorisation tant pour les élèves que pour les employés. Fait à noter, l'expertise de nos centres de formation est de plus en plus reconnue en dehors de nos frontières.

- **École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay**  
Stages d'élèves au Guatemala  
Missions d'enseignants et de conseillers pédagogiques en Uruguay  
Formation de travailleurs de l'Uruguay
- **École hôtelière de la Capitale**  
Stage d'intégration en France de 20 élèves en cuisine d'établissement
- **École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec**  
Projet d'intervention en Argentine, avec la collaboration de l'ACDI et de SOCODEVI, dans le secteur de la charpenterie-menuiserie

### Centres d'éducation des adultes : élargissement de l'offre de services

Les centres d'éducation des adultes ont établi plus de 25 protocoles avec des organismes afin de diversifier les lieux d'intervention et de formation et, ainsi, de mieux répondre aux besoins de la clientèle. Ils ont par ailleurs poursuivi leur étroite collaboration avec les centres locaux d'emploi et des organismes communautaires afin d'intervenir auprès des gens selon leurs besoins.

**OBJECTIF :**  
**Augmenter la proportion de nouveaux élèves inscrits dans un programme de formation professionnelle qui obtiennent un diplôme**

TAUX DE DIPLOMATION DES NOUVEAUX ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE			
Notre objectif (2003-2006)	Le point de départ (2002-2003)	Notre résultat (2005-2006)	Notre amélioration
81 %	76 %	77 %	+ 1 %

**OBJECTIF :**  
**Augmenter la proportion d'élèves inscrits dans les programmes offerts en alternance travail-études**

NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS			
Notre objectif (2003-2006)	Le point de départ (2002-2003)	Notre résultat (2005-2006)	Notre amélioration
Hausse de 24 %	291	320	+ 10 %

### ORIENTATION 4

#### Positionner les filières de la formation professionnelle

La Commission scolaire de la Capitale est la deuxième au Québec en ce qui a trait au nombre de programmes offerts en formation professionnelle. Elle jouit d'une grande notoriété et d'une augmentation constante de sa clientèle.

#### Des résultats exceptionnels aux Olympiades de la formation professionnelle et technique

Grâce à leur talent, à leur travail et au soutien de leurs enseignants, plusieurs élèves de nos centres de formation professionnelle se sont distingués aux Olympiades. Les résultats sont spectaculaires : 14 médailles aux compétitions québécoises et 7 médailles aux compétitions canadiennes. Il s'agit d'une performance exceptionnelle au Québec qui contribuera sans aucun doute à attirer de nouveaux élèves dans nos centres de formation professionnelle.

**OBJECTIF :**  
**Augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle**

Notre objectif (2003-2006)	Le point de départ (2002-2003)	Notre résultat (2005-2006)	Notre amélioration
950	772	878	+ 12 %

### BONNE NOUVELLE

#### Des policiers éducateurs dans les écoles secondaires

Des policiers éducateurs du Service de police de Québec font désormais partie de l'environnement familial des élèves de toutes nos écoles secondaires. Présents deux jours par semaine, les policiers éducateurs agissent en complémentarité avec les équipes-écoles.

Jean-Pierre Verville, capitaine, Marie-France Chapados, policière éducatrice, Christian Lachance, policier éducatrice, Sylvie Beaudoin, directrice des Services éducatifs des jeunes, Susie Cagné, policière éducatrice, Diane Couture Fortin, directrice générale, Pascal De Grâce, policier éducatrice, et Francis Robidoux, directeur de l'école secondaire de Neufchâtel.



## ORIENTATION 5

### Préparer un plan de relève

Le taux de départ à la retraite s'élevait à 17 % à la fin de 2005. Nous estimons que ce pourcentage atteindra de 23 % à 25 % d'ici 2009. C'est pourquoi nous portons une attention particulière au recrutement et à l'accompagnement de la relève.

#### OBJECTIF :

##### Établir un plan de recrutement et de sélection du personnel

Les commissions scolaires de la région 03-12 ont poursuivi leurs travaux visant à établir des profils de compétences pour plusieurs catégories d'employés. Ces profils constituent de précieux outils lors des processus de sélection. Ils s'avèrent aussi fort utiles dans la conception des plans de perfectionnement. Aux profils de psychologue, de technicien en éducation spécialisée, de secrétaire d'école, d'éducateur en services de garde et d'orthophoniste se sont ajoutés cette année les profils de compétences pour les enseignants, les secrétaires de gestion, les agents de bureau de classe 1 et de classe principale et les techniciens en services de garde. Un profil générique pour les professionnels a également été élaboré.

#### OBJECTIF :

##### Accueillir les nouveaux membres du personnel et favoriser leur intégration

En 2005-2006, 34 enseignants ont bénéficié du programme d'insertion professionnelle mis sur pied l'année précédente. Le soutien particulier aux enseignants œuvrant en milieux défavorisés s'est également poursuivi.

Les directeurs et directrices d'établissements peuvent également profiter d'un programme structuré de mentorat. De plus, 11 gestionnaires ont participé à un programme de soutien à la relève intitulé *Coaching de vision*.

## ORIENTATION 6

### Développer davantage le partenariat externe et les collaborations internes

#### OBJECTIF :

##### Viser à ce que la commission scolaire soit reconnue comme un partenaire essentiel

Au cours de l'année, la commission scolaire a consolidé et élargi ses nombreux partenariats. En voici une liste non exhaustive :

- ACDI
- Associations syndicales
- Carrefours jeunesse-emploi
- Cégeps et universités
- Centre Durocher
- Centres de formation d'autres commissions scolaires
- Centres de santé et de services sociaux
- Centres jeunesse
- Centres locaux de développement
- Centres locaux d'emploi
- Comités sectoriels de main-d'œuvre
- Commission de la construction du Québec
- Commission des champs de bataille nationaux
- Corporation de la Maîtrise des petits chanteurs de Québec
- Emploi-Québec
- Entreprises privées
- Fédérations sportives
- Fondations
- Forums jeunesse
- Institutions financières
- Maisons de jeunes
- Ministère de la Sécurité publique
- Municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Organismes communautaires (Maison Dauphine, Patro Laval, Patro Roc-Amadour, etc.)
- SEPAQ
- SOCODEVI
- Ville de Québec

En 2005-2006, un nouveau partenariat a été conclu avec le Service de police de la Ville de Québec en vue de l'intégration de policiers éducateurs dans nos écoles secondaires.

#### Les services aux entreprises des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes

Les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes sont à l'écoute des besoins des entreprises. En 2005-2006, 231 entreprises ont fait appel à nos services, permettant à 6 243 travailleurs de parfaire leur formation. Au total, 27 714 heures de formation « sur mesure » ont été offertes.

## BONNE NOUVELLE

### Quand le racisme frappe un mur

Grâce à un partenariat avec l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Institut mexicain de la jeunesse, 200 élèves en francisation du Centre Louis-Jolliet ont participé à la création d'une fresque avec l'aide d'un artiste mexicain.



Jean Gagné et Annie Hamel, artistes de Québec, en compagnie d'Aryan Dylan, artiste mexicain.

# Indicateurs

*de réussite*

*Ces indicateurs nationaux sont produits par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.*

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

### Taux d'élèves sans retard scolaire à l'entrée d'un cycle

1 <sup>er</sup> CYCLE : ÉLÈVES DE 6 ANS ET MOINS		
Notre objectif (2003-2006)	Notre résultat (2002-2003)	Notre résultat (2005-2006)
98 %	96,4 %	97,6 %

2 <sup>e</sup> CYCLE : ÉLÈVES DE 8 ANS ET MOINS		
Notre objectif (2003-2006)	Notre résultat (2002-2003)	Notre résultat (2005-2006)
92 %	89,9 %	91,2 %

3 <sup>e</sup> CYCLE : ÉLÈVES DE 10 ANS ET MOINS		
Notre objectif (2003-2006)	Notre résultat (2002-2003)	Notre résultat (2005-2006)
90 %	87,2 %	88,9 %

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROPORTION DES ÉPREUVES RÉUSSIES À L'ENSEMBLE DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES		
Notre objectif (2003-2006)	Notre résultat (2003-2004)	Notre résultat (2004-2005)
90 %	86,8 %	82,7 %

TAUX DE RÉUSSITE DES ÉPREUVES EN LANGUE D'ENSEIGNEMENT FRANÇAISE		
Notre objectif (2003-2006)	Notre résultat (2003-2004)	Notre résultat (2004-2005)
94 %	90,6 %	90,7 %

## FORMATION PROFESSIONNELLE

AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS	
Notre objectif (2003-2006)	Notre résultat (2005-2006)
12 %	11 %

AUGMENTATION DU NOMBRE DE NOUVEAUX ÉLÈVES INSCRITS	
Notre objectif (2003-2006)	Notre résultat (2005-2006)
16 %	8 %

AUGMENTATION DE LA PROPORTION DE FEMMES INSCRITES DANS LES MÉTIERS TRADITIONNELLEMENT MASCULINS		
Notre objectif (2003-2006)	Le point de départ (2002-2003)	Notre résultat (2005-2006)
10 %	8 %	9 %

## FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES	
Notre objectif (2003-2006)	Notre résultat (2005-2006)
9 %	10 %



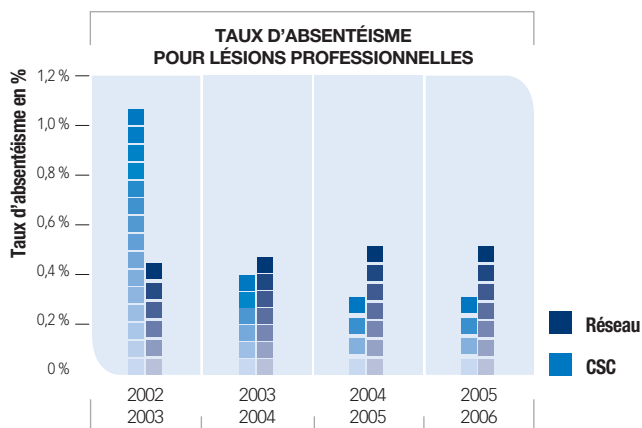
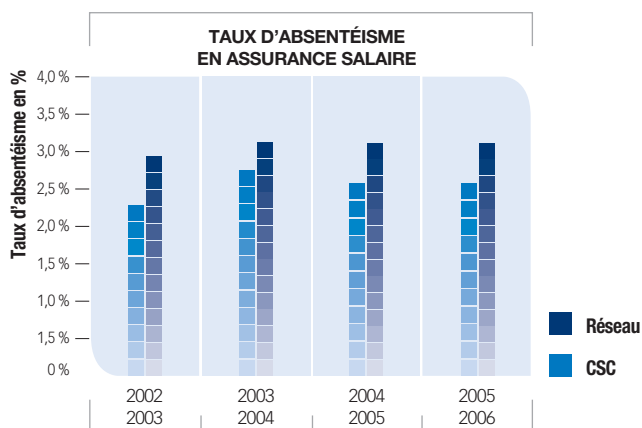
### SERVICES ÉDUCATIFS DES JEUNES

Dans le cadre du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse*, les Services éducatifs des jeunes de la commission scolaire ont élaboré, au nom du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des guides pédagogiques conformes aux programmes de formation. Les guides se composent d'un cadre théorique, d'un ensemble d'activités pédagogiques et d'outils adaptables qui véhiculent l'esprit d'entreprise à l'école. Les guides du projet *C.A.P.E.* (conception d'activités pédagogiques entrepreneuriales) sont maintenant accessibles sur le site : [www.inforoutefpt.org/entrepreneuriat](http://www.inforoutefpt.org/entrepreneuriat). Pour la formation générale primaire et secondaire, le guide s'intitule *Développer et vivre une culture entrepreneuriale au primaire et au secondaire* et pour la formation professionnelle, *Développer et vivre une culture entrepreneuriale à la formation professionnelle*. Des outils promotionnels et des sessions de perfectionnement dans l'ensemble du Québec sont prévus pour la prochaine année scolaire.

### SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

#### Santé au travail

Le groupe de travail multidisciplinaire sur la santé globale a rédigé un projet de déclaration définissant les orientations de la Commission scolaire de la Capitale en ce qui concerne la santé. Cette déclaration constitue une assise visant à stimuler la mise en œuvre d'actions en matière de santé globale par toutes les instances concernées.



### Développement professionnel pour les gestionnaires

Un programme sur cinq ans a été mis sur pied avec la firme *Essélia* afin de favoriser le développement professionnel de l'ensemble des gestionnaires.

### Violence et harcèlement

Une politique visant à contrer le harcèlement et la violence, tant chez les employés que chez les élèves, a été adoptée en juin 2006.

### SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES

La première phase d'un projet d'économie d'énergie a été implantée dans 15 établissements.

Des travaux d'agrandissement du gymnase de l'école de l'Accueil ont permis de doubler l'espace consacré à l'éducation physique dans cette école de 550 élèves.

Une mise à niveau des infrastructures de plusieurs bâtiments a été réalisée en cours d'année, pour un montant total de 2 millions de dollars.

### SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Une politique de frais exigés aux parents et aux utilisateurs a été élaborée et adoptée.

L'entente avec la Ville de Québec concernant l'utilisation du système de taxation scolaire a été revue.

La fermeture du fonds de pension de certains employés de la Commission scolaire de la Capitale a été planifiée.

Un outil de reddition de comptes pour les dépenses d'investissements de la commission scolaire a été élaboré.

Les services bancaires ont été fournis par la Caisse populaire Desjardins de Loretteville.

La firme de vérificateurs externes Raymond Chabot Grant Thornton a effectué la vérification de nos livres.

## BONNES NOUVELLES

### Nouveau programme au Centre de formation professionnelle de Neufchâtel

À la suite d'une entente conclue en cours d'année avec l'Institut de protection contre les incendies du Québec, le Centre de formation professionnelle de Neufchâtel offre le programme d'intervention en sécurité incendie pour l'Est du Québec. Ce programme est financé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

## Situation financière au 30 juin 2006

Le surplus accumulé se chiffre à 7 690 000 \$, dont plus de 91 % constitue un surplus réservé pour les écoles et les centres ou pour des projets spéciaux.

## Résultats financiers 2005-2006

L'année 2005-2006 s'est terminée avec un déficit de 3 930 759 \$.

### PROVENANCE DES REVENUS (256 033 837 \$)

#### Revenus autres\*

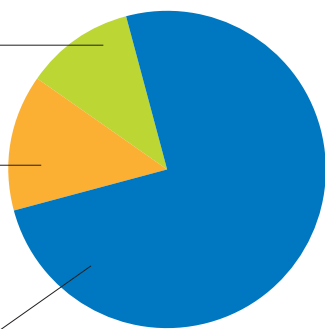
27 594 464 \$  
11 %

#### Impôt foncier

36 702 526 \$  
14 %

#### Subvention du MELS

191 736 847 \$  
75 %



\* Revenus provenant de particuliers et de divers organismes gouvernementaux autres que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, notamment pour les cours autofinancés, les services de garde et les locations d'immeubles.

### DISTRIBUTION DES DÉPENSES (259 964 596 \$)

#### Investissements

14 997 464 \$  
6 %

#### Activités connexes

24 549 810 \$  
9 %

#### Conservation et entretien des biens meubles et immeubles

19 743 933 \$  
8 %

#### Activités administratives

11 401 289 \$  
4 %

#### Activités parascolaires

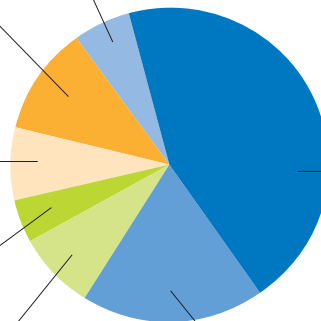
21 167 323 \$  
8 %

#### Enseignement et formation jeunes et adultes

119 206 784 \$  
46 %

#### Soutien à l'enseignement et à la formation

48 897 993 \$  
19 %



Les dépenses d'investissements englobent les constructions, les rénovations, l'achat de mobilier, d'appareillage et d'outillage, ainsi que les frais d'émission d'emprunts à long terme.

Les dépenses pour les activités connexes comprennent notamment le service de la dette, la sécurité d'emploi, la rétroactivité salariale et les prêts de service.

Les dépenses pour les activités parascolaires incluent, entre autres, le transport et les services de garde.

## Des chercheurs s'intéressent à un projet de l'école Notre-Dame-du-Canada

La Chaire de recherche du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire a accepté de réaliser une étude portant sur le projet *Encadrement par privilèges* mis sur pied par l'école primaire Notre-Dame-du-Canada.

## Des anniversaires

La Commission scolaire de la Capitale a célébré en 2005 les 70 ans de l'École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay, les 60 ans de l'École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec et le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture du secteur Jane H.-Dunn de l'école Anne-Hébert dont la mission est d'offrir des services adaptés à des enfants de 4 à 12 ans ayant une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde.



**M<sup>me</sup> Murielle Gingras\***  
Présidente du comité exécutif et  
du conseil des commissaires  
Saint-Émile



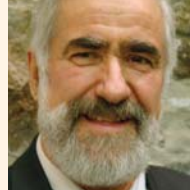
**M. Berri Richard Bergeron\***  
Vice-président du comité exécutif et  
du conseil des commissaires  
Vieux-Québec



**M. Réal Bellavance\***  
Montcalm



**M. Marc Bergeron\***  
Limoulu-Centre



**M. Jean-Marie Pépin\***  
Loretteville Sud



**M. Simon Picard\***  
Lebourgneuf



**M<sup>me</sup> Marlène Schiff\***  
Val-Bélair Sud



**M. Gilles Bureau\***  
Commissaire parent  
(primaire)



**M<sup>me</sup> Édith Thibault\***  
Commissaire parent  
(secondaire)



**M<sup>me</sup> Francine  
B.-Guillemette**  
Saint-Sacrement



**M. Donald Baillargeon**  
Sainte-Odile



**M<sup>me</sup> Nathalie Chabot**  
Lairat



**M<sup>me</sup> Maryse Drolet**  
Loretteville Nord –  
Neufchâtel Nord



**M. Nicolas Frichot**  
Saint-Pie-X



**M<sup>me</sup> Marie-Claude Bourret**  
Saints-Martyrs-Canadiens



**M<sup>me</sup> Magelline  
Gagnon**  
Gabrielle-Roy



**M<sup>me</sup> Line Godin**  
Val-Bélair Nord



**M. Raynald Houde**  
Jacques-Cartier



**M. Rosaire Jobin**  
Neufchâtel Ouest



**M<sup>me</sup> Louise Laliberté**  
Saint-Malo



**M<sup>me</sup> Suzanne Laroche**  
Maizerets –  
Vieux-Limoilou



**M. Napoléon  
Létourneau**  
Neufchâtel Est



**M. André Picard**  
Les Saules Nord



**M<sup>me</sup> Odette Roussin**  
Duberger Sud –  
Les Saules Sud



**M. Jean Roy**  
Vanier



**M<sup>me</sup> Marlène  
Tremblay**  
Saint-Sauveur



**M. Gilles Trudel**  
Duberger Nord

\* Membres du comité exécutif

## établissant un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires

### 1. OBJECTIFS

Le présent règlement vise à déterminer les devoirs et obligations des commissaires concernant le code d'éthique et de déontologie en application de l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique et vise à préserver la confiance du public à l'égard de la Commission scolaire.

### 2. FONDEMENTS

- Loi sur l'instruction publique, LRQ, ch. I-13.3, notamment les articles 143, 174, 175.1, 175.2, 175.3, 175.4, 176, 177.1, 177.2 et 189
- Loi sur les élections scolaires, chapitres 2 et 3 (art. 21 et 191 à 198)
- Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, notamment les articles 306 à 312
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels, notamment les articles 158 à 165
- Code civil, notamment les articles 6, 7, 321, 322, 324, 325, 329 et 2088
- Code de procédure civile, notamment les articles 838 à 843
- Les politiques et règlements de la Commission scolaire de la Capitale

### 3. DÉFINITIONS

À moins que le contexte ne leur attribue un sens différent, les mots et expressions qui suivent, utilisés dans le Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie prescrit par le Conseil des commissaires, ont le sens et la signification qui leur sont donnés ci-dessous :

#### Avantage

Comprend tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, rémunération, rétribution, indemnité, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

#### Code

Ensemble de dispositions relatives à un domaine particulier.

#### Comités officiels

Comités prévus par les lois ou conventions collectives, comités créés par la commission scolaire, notamment : comité plénier, comité de travail, comité d'étude ou comité de planification.

#### Commissaire

Personne siégeant au Conseil des commissaires d'une commission scolaire, élue ou nommée en application de la Loi sur les élections scolaires ou nommée à titre de représentant du comité de parents (LIP).

Le commissaire a un double rôle à jouer :

- à titre de membre du Conseil des commissaires, il détient un rôle d'administrateur (LIP, art. 143);
- à titre d'élue, le commissaire joue aussi un rôle auprès de la population (Loi sur les élections scolaires) ou du comité de parents (LIP) qu'il représente dans l'intérêt général de la commission scolaire.

#### Commissaires représentant la Commission scolaire au sein de comités officiels

Les commissaires qui sont désignés par le Conseil des commissaires pour siéger ou occuper un poste au sein de comités officiels ou mandatés auprès d'organismes pour représenter l'intérêt de la Commission scolaire.

#### Commission/Commission scolaire

La Commission scolaire de la Capitale (CSC).

Personne morale de droit public dont la mission première est de s'assurer que les personnes relevant de sa compétence reçoivent les services éducatifs auxquels elles ont droit en vertu de la Loi sur l'instruction publique.

#### Déontologie

« Ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession ou une fonction, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou le public, habituellement définis par un ordre professionnel. La déontologie vise généralement deux aspects des activités professionnelles : l'organisation de la profession et la formulation des règles. Les règles de déontologie sont habituellement énoncées dans un texte réglementaire appelé code de déontologie. » (*Grand dictionnaire terminologique*)

#### Éthique

« Science qui, à partir de certaines valeurs fondamentales, a pour objet l'ordonnance dans laquelle les hommes se situent les uns par rapport aux autres et considère les moyens qui permettent d'atteindre le but dernier de l'action morale; cette science pratique considère les devoirs personnels imposés à l'homme dans la mesure où celui-ci est partie fonctionnelle d'un tout formé par le bien commun. » (*Grand dictionnaire terminologique*)

#### Huis clos

« Expression signifiant "les portes étant fermées". Elle désigne une exception au principe de la publicité des débats, qui consiste à interdire au public l'accès à la salle d'audience. Ex. : Les procès en matière familiale se déroulent à huis clos. » (*Dictionnaire de droit québécois et canadien, 3<sup>e</sup> édition, Hubert Reid*)

#### Intérêt personnel

Intérêt de la personne concernée, qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

#### Intérêt des proches

Intérêt du conjoint de la personne concernée, de ses enfants, de ses ascendants ou intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne.

### 4. PRINCIPES

« Les membres du Conseil des commissaires doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de la commission scolaire et de la population qu'elle dessert. » (LIP, art. 177.1) Nul membre ne doit en aucun cas y déroger. Ces principes doivent guider tous et chacun des gestes et prises de position des membres du Conseil des commissaires.

Un commissaire doit exercer ses fonctions dans l'intérêt public au mieux de sa compétence avec honnêteté, intégrité et impartialité et il est tenu de traiter le public avec égard et diligence, tout en demeurant solidaire envers les décisions du Conseil des commissaires.

Le commissaire doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Le commissaire exerce ses fonctions conformément aux normes d'éthique et de déontologie prévues dans un règlement adopté par le Conseil des commissaires.

## 5. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE

Le commissaire doit se conformer aux devoirs et obligations prévus à la Loi sur l'instruction publique (LIP, art. 175.1, paragr. 4°).

Toutes les obligations du présent *Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires* survivent pendant un délai raisonnable après cessation du mandat du commissaire, soit une année après son départ, et survivent indéfiniment lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels.

Le commissaire doit assumer son devoir de disponibilité et d'assiduité aux séances du Conseil des commissaires et aux comités officiels ou organismes où il a accepté un mandat.

### 5.1 Devoirs et obligations de réserve

Le commissaire est tenu à une discrétion absolue pour tous les renseignements personnels obtenus lors des réunions de la Commission scolaire à huis clos. Il en est de même pour toute information circulant lors de discussions tenues en vue d'une planification ou d'une élaboration de politique, de règlement ou de résolution sur quelque sujet que ce soit.

### 5.2 Devoirs et obligations de loyauté

Le commissaire doit avoir un comportement digne et compatible avec ses fonctions pour protéger sa crédibilité et celle de la Commission scolaire.

Le commissaire ne doit pas organiser, susciter ou participer à toute manifestation publique à l'encontre des résolutions dûment adoptées par le Conseil des commissaires. Il doit également éviter de contester ou critiquer publiquement de telles résolutions.

De même, le commissaire a le devoir d'expliquer aux citoyens qu'il représente, le cas échéant, les résolutions adoptées par le Conseil.

### 5.3 Devoirs et obligations de représentant des citoyens

Le commissaire doit concilier ses fonctions de représentant des parents, des contribuables et des citoyens avec son rôle d'administrateur.

Le commissaire respecte les instances propres à chacun des établissements scolaires de la circonscription qu'il dessert et, s'il s'y présente, agit de façon à ne pas entraver ni influencer de manière indue<sup>1</sup> les délibérations des conseils d'établissement.

Le commissaire doit agir de manière à bien faire ressortir auprès des citoyens qu'il représente, son rôle, le fonctionnement du Conseil, son devoir de solidarité avec le Conseil des commissaires, tout en les rassurant que leur point de vue, le cas échéant, sera transmis et que les représentations utiles seront faites préalablement à l'adoption de diverses résolutions du Conseil des commissaires.

Le commissaire n'a aucun pouvoir à titre individuel. C'est au sein du Conseil des commissaires qu'il assume sa charge (séances régulières, séances extraordinaires, comités pléniers ou comités officiels et organismes pour lesquels il est mandaté). Le Conseil des commissaires et le Comité exécutif ne s'expriment que par voie de résolutions dûment adoptées.

## 6. IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE CONFLIT D'INTERETS ET MESURES DE PREVENTION

« Tout membre du Conseil des commissaires qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Commission scolaire doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général ou la directrice générale de la commission scolaire, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. » (LIP, art. 175.4)

### Mesures de prévention

Au début de son mandat, tout commissaire dépose au bureau de la direction générale, une déclaration écrite quant à la présence ou l'absence d'intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Commission scolaire de la Capitale. Ce document est mis à jour annuellement.

S'il y a lieu, la dénonciation requise se fait lors de la première séance du Conseil des commissaires :

1<sup>er</sup> suivant le moment où toute personne ayant un tel intérêt devient membre du Conseil des commissaires;

2<sup>e</sup> suivant le moment où le membre du Conseil acquiert un tel intérêt;

3<sup>e</sup> au cours de laquelle la question est traitée.

1. Qui va à l'encontre de la règle, de l'usage, ce qu'il n'est pas convenable de faire (*Le Petit Robert*).



Se place notamment en situation de conflit d'intérêts le commissaire qui :

**6.1 Sollicite, accepte pour lui et ses proches des avantages en échange d'une prise de décision, d'une intervention ou d'un service.**

**Mesures de prévention**

Lorsqu'il assiste à une réunion où doit être pris en considération un sujet dans lequel lui-même ou ses proches ont un intérêt, il doit divulguer la nature de cet intérêt au début des délibérations à ce sujet.

Il doit en outre se retirer de la séance et quitter le local pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

**6.2 Reçoit un avantage d'une personne ou d'un organisme suite à une décision prise en sa faveur.**

**Mesures de prévention**

La sollicitation, l'acceptation et la réception d'avantages de quelque nature et de quelque provenance que ce soit sont prohibées.

Cependant, pour être conforme aux règles de la courtoisie, du protocole, de l'hospitalité ou de l'usage, le commissaire pourra recevoir tels avantages et les remettra au directeur général ou à la directrice générale qui les mettra à l'usage de la collectivité.

**6.3 Détient directement ou indirectement un intérêt dans un contrat avec la Commission scolaire.**

**Mesure de prévention**

Il dénonce ses intérêts, doit se retirer de la séance et quitter le local au moment des délibérations et du vote relatifs à ce contrat.

**6.4 Détient des renseignements à caractère confidentiel et nominatif obtenus dans le cadre de ses fonctions ou dans le cadre d'un comité officiel de la Commission, et qui utilise ces renseignements pour son intérêt personnel ou celui de ses proches.**

**Mesure de prévention**

Connaître et respecter notamment les obligations de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels.

**6.5 Utilise les biens et les services de la Commission pour ses intérêts personnels ou ceux de ses proches.**

**Mesure de prévention**

Une utilisation des biens et services de la Commission est prohibée. Cependant, il pourra profiter d'une telle utilisation, s'il se conforme à divers règlements et politiques en vigueur à la Commission scolaire (politiques de location de locaux, de prêt de matériel, etc.).

**6.6 Va à l'encontre des résolutions prises par le Conseil des commissaires, ou conteste publiquement un vote dûment adopté.**

**Mesure de prévention**

Permettre à chaque commissaire de bien comprendre son rôle et, tout en respectant son rôle de représentant des citoyens, assurer la conciliation de ce rôle avec celui de membre du Conseil et son devoir de faire prévaloir l'intégrité de l'organisation en assurant sa solidarité et son respect des décisions prises par le Conseil.

**6.7 Le fait pour un commissaire de ne pas se conformer sciemment aux règlements et politiques en vigueur à la Commission scolaire est considéré comme un manquement au code d'éthique et de déontologie.**

**Mesure de prévention**

Permettre à chaque commissaire de connaître toutes les prescriptions administratives en lui remettant copies des politiques, règlements ou autres mesures administratives en vigueur à la Commission scolaire.

**7. RÉMUNÉRATION**

Le montant annuel maximal de la rémunération qui peut être versé à l'ensemble des commissaires est déterminé par le gouvernement lequel est versé à titre de dédommagement d'une partie de leurs dépenses (LIP, art. 175).

De plus, le commissaire applique les règles relatives au remboursement des frais encourus dans l'exercice de ses fonctions.

Un commissaire n'a droit à aucune autre rémunération découlant ou dépendant de l'exercice de sa fonction.



## 8. COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

### 8.1 Formation du comité

Le comité est formé au début de chaque année scolaire par le Conseil des commissaires et il est composé de trois commissaires. Le secrétaire général convoque et assiste le comité pour ses réunions.

Deux substituts commissaires sont désignés pour remplacer un membre en cas d'absence ou lors d'une plainte relative au présent code portée contre un des commissaires membres du comité.

### 8.2 Mandat du comité

Le comité veille à l'application du code d'éthique et de déontologie décrit au présent règlement.

Suite au signalement ou à une plainte relative au présent règlement, le comité :

- invite la personne à faire état de ses allégations sous la forme d'une déclaration écrite constituant une plainte formelle;
- enquête sur les allégations de comportement susceptible d'être dérogatoire;
- invite le plaignant et le commissaire concerné à se faire entendre, ainsi que tout autre témoin pertinent;
- dépose ses recommandations écrites au Conseil des commissaires.

### 8.3 Fonctionnement

Le comité détermine ses règles de régie interne.

### 8.4 Rôle du Conseil des commissaires

8.4.1 Le Conseil des commissaires habilite les membres du comité d'éthique et de déontologie à rencontrer tout commissaire qui aurait des attitudes, comportements ou agissements non conformes aux attentes exprimées en matière d'éthique et de déontologie.

8.4.2 Sur recommandation du comité d'éthique et de déontologie, le Conseil des commissaires peut adresser une sanction proportionnelle à la gravité du manquement reproché.

8.4.3 Le Conseil des commissaires peut édicter des mesures et des règles pour faire cesser une situation contraire au présent code.

8.4.4 Le Conseil des commissaires peut notamment instituer des procédures judiciaires en vue d'obtenir la révocation du mandat de l'un des membres du Conseil.

(Code civil du Québec, art. 329; LIP, art. 175.4; Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 306 à 312)



## 9. RAPPORT ANNUEL

« Le rapport annuel de la Commission scolaire doit faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des personnes révoquées ou suspendues au cours de l'année. » (LIP, art. 175.1)

Le code d'éthique et de déontologie figure dans le premier rapport annuel qui suit l'adoption dudit règlement.

## 10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement concernant le code d'éthique et de déontologie est adopté et entre en vigueur le 27 mars 2006 (résolution CC : 142/03/06). Il remplace celui adopté et entré en vigueur le 15 décembre 1998 (résolution CC : 147/12/98).

En 2005-2006, deux demandes d'examen ont été soumises au comité d'éthique et de déontologie de la commission scolaire. Une des demandes, devenue caduque, n'a pas été traitée, tandis que l'autre sera étudiée en 2006-2007.

Le rapport annuel 2005-2006 de la Commission scolaire de la Capitale est une publication du Secrétariat général.

1900, rue Côté, Québec (Québec) G1N 3Y5

418 686-4040

[www.cscapitale.qc.ca](http://www.cscapitale.qc.ca)

**LE SECONDAIRE PUBLIC**  
**LA BONNE ÉCOLE**



Imprimé sur Rolland Opaque, fabriqué à partir de fibres recyclées postconsommation.

Conception graphique : Ose Design

Impression : JB Deschamps

Février 2007

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Bibliothèque nationale du Canada, 2007

Note : La forme masculine est utilisée pour alléger le texte et désigne tant les hommes que les femmes